

Commune de Frelinghien

DÉPARTEMENT DU NORD
-----ARRONDISSEMENT DE LILLE

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Nous, Mme le Maire de la Commune de FRELINGHIEN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.2,

Vu le code de la Route,

Vu la demande de la société BCA 214bis, route de Lille, 62880 ANNAY-SOUS-LENS.

Sous-traitant: FORBETON, AXIMUM, FREYSSINET, VAN EECKE

Dans le cadre de travaux de l'entretien sur le pont de la Lys pour le compte de la Métropole Européenne de Lille

à partir du 22 juin 2020 jusqu'au 25 septembre 2020

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de ces travaux et assurer la sécurité du Public.

ARRETONS

Article 1er:

Pendant toute la durée des travaux mise en place d'une signalisation temporaire par alternat à l'aide de feux tricolores (remise en circulation des 2 voies chaque soir après 16 /17h).

- -L'installation de la base -vie (2 bungalow 6x2m +1 WC1x1m+ zone de stockage de 6x6 m) sur le parking arrière de l'église
- l'autorisation d'accéder et utiliser le robinet situé dans la cour de la cantine pour lavage des mains des opérateurs avant la pause déjeuner
- -D'effectuer les travaux en semaine entre 7h et 17 h
- -Le marquage provisoire de 2 passages piétons en amont et aval de l'ouvrage
- -La fermeture aux piétons d'un trottoir et le renvoi sur le trottoir d'en face
- -L'accès sous l'ouvrage par un fourgon et une nacelle

Article 2:

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Quesnoy sur Deûle et tous agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Frelinghien, le 15 juin 2020

Madame Le Mai

Marie-Christine